



Mardi 23 mars 2021

## DOSSIER DE PRESSE

# Voies cyclables : visite de fin de chantier des travaux d'aménagement de l'avenue Carnot à Narbonne



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

En 2018, le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne se sont associés pour la création et l'amélioration de pistes cyclables reliant les quartiers dits prioritaires au cœur de ville de Narbonne.

Ce projet s'inscrit dans l'ATI (approche territoriale intégrée) urbaine Narbonne-Lézignan-Corbières « Nouvelle donne pour des quartiers solidaires » et a permis de bénéficier de fonds européens. L'État y participe également à travers une dotation de la politique de la ville.

À ce jour, plusieurs kilomètres de voies cyclables ont ainsi été créées ou améliorées. Le projet est actuellement entré dans sa dernière phase, dont l'aménagement d'une nouvelle portion de l'avenue Carnot constitue le chantier le plus important.

En effet, ces travaux modifient la physionomie de cet axe majeur d'entrée de Narbonne et permettront de favoriser l'intermodalité grâce notamment au projet de prolongement de la voie cyclable jusqu'à la coulée verte le long de la rocade est, porté par la Ville de Narbonne.

Ainsi, les élus locaux poursuivent leur engagement en faveur du développement des liaisons cyclables, des déplacements doux et de la réduction des gaz à effet de serre.

### Phase 3 : 750 m de voies cyclables sur l'avenue Carnot

Débuté pendant l'hiver, le chantier d'aménagement de la voie verte de l'avenue Carnot s'inscrit dans le prolongement des travaux réalisés lors de la première phase du projet de maillage du réseau des cheminements vélos de Narbonne lancé en 2018.

Ces travaux, d'un **montant de plus de 300 000 €**, ont consisté en la **création d'une voie à double-sens pour les piétons et cyclistes** d'une longueur de 750 mètres permettant de favoriser l'utilisation du vélo sur cette avenue jusqu'à la gare et l'intermodalité.

Outre la voie cyclable, **un stationnement longitudinal** a été créé tout au long de l'avenue comprenant **115 places de parking**. La voie de circulation a également été recalibrée afin de diminuer la vitesse des véhicules motorisés et ainsi sécuriser davantage le trafic.

**Deux plateaux traversants**, avec une réhausse de la chaussée, ont également été aménagés au niveau de l'avenue de la Grande armée et de la rue du professeur Fleming. **Une plantation de platanes** a également été réalisée pour créer un alignement arboré le long de la voie.

Les travaux d'aménagement ont été menés par l'entreprise Colas qui a su mobiliser ses équipes afin de limiter la durée du chantier.

Dans un second temps, la Ville de Narbonne engagera des travaux dans la continuité de cet axe, depuis les abords de la déchetterie jusqu'à la coulée verte.

**Entreprises** : Colas, Sud-ouest clôture, CMEVE, Signalisation audoise.



#### Les travaux complémentaires de la phase 3

Après l'aménagement de l'avenue Carnot, des travaux de sécurisation de la circulation des cyclistes seront menés dans le quartier Razimbaud avec la **création de plateaux traversants, afin de faciliter le franchissement des rues tant par les piétons que par les cyclistes**.

Des travaux de **voirie, création de plateaux traversants, marquage au sol et signalisation** seront également réalisés afin de conforter les **liaisons cyclables entre le quartier Saint-Salvayre et le quai de Lorraine**. Ces derniers travaux de la phase 3 devraient s'achever à la fin de l'été 2021.

**Coût global phase 3 de l'ATI urbaine : 465 000 €**

## Des boxes pour sécuriser le stationnement des vélos

Afin d'encourager l'intermodalité et de favoriser les déplacements urbains à vélo, le Grand Narbonne a souhaité **sécuriser le stationnement des vélos avec la mise à disposition gratuite de boxes**. Il s'agit de consignes individuelles, dans lesquelles il sera possible de garer en toute sécurité son vélo et de déposer ses effets personnels (casque, sac...).

**Deux types de boxes seront installés : 16 boxes simples** à deux places et **2 boxes en duplex** à 10 places, soit 52 places sécurisées. L'accès du box se fait par une porte coulissante qui pourra être fermée à l'aide du cadenas ou de l'antivol de l'utilisateur. Pour les modules en duplex, l'installation du vélo est facilitée par le déploiement d'un rail coulissant.

La mise en place des boxes dans le cadre de l'ATI urbaine est prévue fin juin sur des emplacements stratégiques.

Le coût global de ces équipements est de **120 000 €**.



## Un projet global de voies cyclables urbaines d'1,2 M€

Lancé en 2018, le projet d'aménagement de pistes cyclables entre les **quartiers prioritaires de Narbonne** (Narbonne est : Razimbaud ; Narbonne centre : Bourg ; Narbonne ouest : Saint-Jean Saint-Pierre) **et la gare** porté par le Grand Narbonne touche à sa fin.

**Son objectif** : favoriser la mobilité urbaine multimodale durable, c'est-à-dire offrir une solution alternative à la voiture pour les déplacements quotidiens et compléter le maillage du territoire.

Ce projet de création de liaisons et voies de circulation douce entre les quartiers prioritaires et la gare, représente **un investissement de plus de 1,2 M€ pour le Grand Narbonne** (études et réalisation), cofinancés à hauteur de **330 000 € par l'Etat** (dotation politique de la ville) et de **550 000 € par le Feder** (fonds européen de développement régional).

### L'ATI urbaine

Depuis **2015, le Grand Narbonne est associé à trois autres collectivités** (la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, la Ville de Lézignan et la Ville de Narbonne), **dans le cadre de l'ATI urbaine Narbonne-Lézignan-Corbières « Nouvelle donne pour des quartiers solidaires »**, dispositif qui permet le **financement de projets d'envergure dans les quartiers prioritaires politique de la ville par des fonds européens**. Le Grand Narbonne a été désigné organisme intermédiaire de l'ATI urbaine et assure ainsi la coordination du partenariat, l'appui à l'émergence des projets, l'assistance technique au montage de projets et la concertation avec la Région, gestionnaire des fonds européens.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

### Un maillage cyclable renforcé à Narbonne

Ce réseau de voies cyclables créées ou améliorées sera connecté aux pistes cyclables réalisées par la Ville (20 km), ce qui permettra de porter à plus de 30 km le réseau global de liaisons et voies cyclables à Narbonne.

Parmi les aménagements créés sur le réseau existant :

- **pistes cyclables** : renforcement et matérialisation de la séparation physique avec la chaussée,
- **aménagements sur trottoir** : matérialisation de la séparation avec les piétons afin d'en faire des pistes cyclables,

- **bandes cyclables** : proposition de transformation en pistes cyclables monodirectionnelles sur des sections courantes,
- **zones 30** : ajouts de dispositifs complémentaires pour le ralentissement dans ces zones et matérialisation des double-sens cyclables

## Un réseau cyclable restructuré et sécurisé pour remodeler la mobilité à Narbonne

La pratique du vélo comme moyen de transport quotidien est **limitée par la part de voitures en circulation et la part insuffisante d'aménagements cyclables générant un sentiment d'insécurité pour les usagers**. Ces aménagements permettront à la fois de limiter les contraintes générées par le réseau ferroviaire, les cours d'eau et le réseau routier rendant les traversées difficiles et de **favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement utilitaire**, ce d'autant que les déplacements quotidiens sont courts (5 km en moyenne).

## La Ville de Narbonne s'engage pour le développement des modes « actifs »

Ce nouveau tronçon de piste cyclable s'intègre dans **un vaste effort de la Ville de Narbonne pour promouvoir les modes de circulation dits « actifs » (vélos, piétons, trottinettes...)**. Outre le vaste chantier d'aménagement mené en partenariat avec le Grand Narbonne dans le cadre de l'ATI urbaine, la collectivité **renforce à son échelle le maillage des aménagements cyclables**. En 2021, différents projets sont ainsi en cours d'élaboration :

- **Le raccordement de la piste de l'avenue Carnot à l'itinéraire de la coulée verte le long de la rocade**. A terme, cela permettra, en rejoignant la voie verte de l'avenue Hubert-Mouly, de créer un itinéraire de près de 6,5 km en continu.
- **La création d'une voie verte le long de la route de Cuxac**, dans le cadre de la requalification de cet axe.
- **Le prolongement de la voie verte de l'avenue Hubert-Mouly** le long du Parc des Sports, afin de rejoindre les aménagements cyclables de la rue Paul-Tournal. L'objectif est de créer un itinéraire cyclable en continu pour relier l'entrée est de la ville à la gare.

## 7,5 M€ investis par le Grand Narbonne pour le déploiement et l'entretien des pistes cyclables

Depuis 2003, date de création de la Communauté d'agglomération, 500 000 € sont consacrés chaque année par le Grand Narbonne à la création et à l'entretien des voies de circulation douce du territoire. Soit au total, 7,5 M€ pour les plus de 80 km qui composent la « Littorale », le réseau de voies de circulation douce créé par le Grand Narbonne.

## Des aménagements qui s'inscrivent dans la Méditerranée à vélo - Euro Vélo 8

Ces travaux s'intègrent dans le programme général, en partenariat avec le Département de l'Aude, de **la Méditerranée à vélo - Euro Vélo 8 : un projet d'itinéraire de longue distance, balisé et sécurisé pour les cyclistes**, permettant le développement du tourisme et de l'éco-mobilité. Cet itinéraire reliera **Cadix en Espagne, la Grèce, puis Chypre** en traversant onze pays du bassin méditerranéen. En France, l'itinéraire s'étend sur 700 kilomètres en bordure de la Méditerranée. **87 kilomètres d'itinéraire parcourront la Communauté d'agglomération** en empruntant la Littorale, l'itinéraire de circulation douce du Grand Narbonne. Le Grand Narbonne est le maître d'ouvrage des aménagements réalisés sur son territoire en lien avec les régions Paca et Occitanie (schémas régionaux des véloroutes et voies vertes).

